



Municipalité de Sauge  
Haut du Village 8  
2536 Plagne

## Assemblée municipale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués à l'assemblée municipale qui aura lieu le

**jeudi 3 décembre 2020 à 20 heures**  
au Centre communal de Plagne

### Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 18 juin 2020
2. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 250'000.00 pour la réfection de la route communale du Haut du Village à Plagne (tronçon : Rond-Point du Cerf jusqu'à la bifurcation au chemin des Oeuchettes)
3. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 120'000.00 pour refaire le mur de soutènement du trottoir et de la Rue du Canal à Frinvillier
4. Discuter et approuver le budget 2021
5. Discuter et approuver le renouvellement du contrat liant la commune au « Parc régional Chasseral » pour la période 2022 à 2031
6. Approuver définitivement le règlement d'utilisation des salles et équipements communaux
7. Divers et imprévus

Le procès-verbal mentionné sous point 1 est déposé au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture. Il figure également sur le site internet. Le procès-verbal ne sera pas lu en début d'assemblée.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfète du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

*Le Conseil municipal*

Plagne, le 26 octobre 2020

**👉👉👉 Veuillez vous munir de votre carte d'électeur pour assister à l'assemblée 👉👉👉**